

Département  
du Bas-Rhin

# COMMUNE DE HANDSCHUHEIM

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Elus : 11  
Conseillers en fonction : 10  
Conseillers présents : 9

## SEANCE du 25 août 2014

Sur convocation adressée aux conseillers en date du 01 août 2014, le Conseil Municipal de Handschuheim, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Alfred SCHMITT, Maire

Membres présents : M. BILGER René, Mme FREYSZ Marline, Mme HOEFFEL Dominique, M. KOERCKEL Jacques, Mme MINKER Fabienne, M. OBRECHT Jean-Michel, M. SCHORDAN Raymond, M. WICK Bernard

Membre excusé : M. MEUNIER Alain

### ----- Ordre du Jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Affaires du Personnel :
  - Renouvellement contrat accompagnatrice scolaire et modification de la durée hebdomadaire de service
4. Régie de recettes photocopies
5. Tarifs location de salle
6. Location de salle -mise à disposition de la vaisselle
7. Loyer Mme EHRET
8. Loyer Melle WEISS
9. Loyer Groupe AMB Informatique
10. Location des terres communales
11. Travaux cour de l'ancienne école
12. Poursuite « travaux église »
13. Divers

-----  
Le maire accueille et salue les membres du conseil et donne lecture de l'ordre du jour.

#### **I) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions de l'art. L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne Mme Stéphanie ZAVAGNI, en qualité de secrétaire de séance.*

## **II) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 26 mai 2014 dans la forme et la rédaction présentées.*

## **III) AFFAIRES DU PERSONNEL**

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2013 concernant le renouvellement du poste d'agent contractuel dans le cadre du RPI ITTENHEIM-HANDSCHUHEIM remplissant les fonctions d'accompagnatrice du transport scolaire pour une durée hebdomadaire de service de 10/35<sup>ème</sup>.

**Considérant** l'organisation des nouveaux horaires scolaires 2014-2015 relatifs à la réforme des rythmes scolaires, avec un accompagnement du transport scolaire le mercredi matin.

**Considérant** le renouvellement du contrat d'accompagnatrice du transport scolaire, pour l'année 2014-2015 soit du 02 septembre 2014 au 03 juillet 2015, avec augmentation du coefficient hebdomadaire.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- **De supprimer** le poste d'accompagnatrice scolaire à coefficient hebdomadaire de 10/35<sup>ème</sup>
- **De Créer** un emploi d'accompagnatrice scolaire, à effet du 26 août 2014, à temps **non complet**, en qualité de **non titulaire**, dont les attributions consisteront à encadrer les enfants pour le transport scolaire Handschuheim-Ittenheim.
- **De fixer** la durée hebdomadaire de service à 11,5/35<sup>ème</sup>
- **De fixer** la rémunération sur la base de l'indice brut 330 et l'indice majoré 316.
- **De charger le Maire** de procéder à la déclaration de vacance de poste et de l'autoriser à signer le contrat d'engagement.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de **l'article 3-3. 1°** de la loi du 26 janvier 1984, à savoir :

- Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes;
- Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.
- Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

#### **IV) REGIE DE RECETTES PHOTOCOPIES**

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 07 novembre 1988 instituant une régie de recettes pour photocopies.

VU la délibération du Conseil Municipal du 04 octobre 2004 désignant Mlle Stella SCHULER-Secrétaire de Mairie en tant que régisseur de recettes pour photocopies,

**Considérant** le changement de personnel.

**Constatant** l'absence de demandes de photocopies.

*Le Conseil Municipal, décide de ne pas annuler la délibération de régie de recettes photocopies et délibérera sur le sujet lors d'une séance ultérieure.*

#### **V) TARIFS LOCATION DE SALLE**

Le Maire rappelle la délibération du 11 mars 2013 fixant les tarifs de location de salle au rez de chaussée de la mairie.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les tarifs comme suit :*

<b>TARIFS LOCATION :</b> <i>Habitants de Handschuheim</i>	<b>Période</b> <b>du 1<sup>er</sup> mai</b> <b>au 30 septembre</b>	<b>Période</b> <b>du 1<sup>er</sup> octobre</b> <b>au 30 avril</b>
<b>La journée (24 heures)</b>	90,00 €	
<b>La ½ journée</b>	45,00 €	
<b>Le week-end</b>	110,00 €	130,00 €
<b>La semaine</b>	250,00 €	

<b>TARIFS LOCATION :</b> <i>Personnes extérieures</i>	<b>Période</b> <b>du 1<sup>er</sup> mai</b> <b>au 30 septembre</b>	<b>Période</b> <b>du 1<sup>er</sup> octobre</b> <b>au 30 avril</b>
<b>La journée (24 heures)</b>	110,00 €	
<b>La ½ journée</b>	55,00 €	
<b>Le week-end</b>	130,00 €	150,00 €
<b>La semaine</b>	270,00 €	

<b>TARIFS LOCATION :</b> <i>Associations</i>	<b>Période</b> <b>du 1<sup>er</sup> mai</b> <b>au 30 septembre</b>	<b>Période</b> <b>du 1<sup>er</sup> octobre</b> <b>au 30 avril</b>
<b>Location</b>	6€ heure	
<b>Location (1<sup>ère</sup> année)</b>	5€ heure	

## **VI) LOCATION DE SALLE - MISE A DISPOSITION DE LA VAISSELLE**

Le Maire rappelle la délibération du 24 juin 2013 fixant les tarifs pour la casse du matériel lors de la mise à disposition de la salle.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs pour la casse du matériel lors de la mise à disposition de la salle :*

<b>TARIFS MATERIEL :</b> <i>Habitants de Handschuheim &amp; personnes extérieures</i>	
Verres & Flutes	1,00 €
Assiettes	1,00 €
Couverts	1,00 €
Tasses	1,00 €
Carafes	5,00 €
Machine à café	30,00 €

## **VII) LOYER Mme. EHRET**

Le Maire rappelle la délibération du 11 mars 2013 fixant les montants du loyer et des charges mensuels pour le local occupé par Madame EHRET Aline.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :*

- **De fixer** le loyer mensuel à 100,00 € pour le local occupé par Mme EHRET Aline.
- **De fixer** les charges mensuelles à 60,00 €

## **VIII) LOYER Melle WEISS**

Le Maire rappelle la délibération du 11 mars 2013 fixant les montants du loyer et des charges mensuels pour le logement occupé par Mademoiselle WEISS Christiane.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :*

- **De fixer** le loyer mensuel à 200,00 € pour le logement occupé par Melle WEISS Christiane.
- **De fixer** les charges mensuelles à 60,00 €

## **IX) LOYER Groupe AMB Informatique**

Le Maire rappelle la délibération du 11 mars 2013 fixant les montants du loyer et des charges mensuels pour le local commercial occupé par le Groupe AMB Informatique.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :*

- **De fixer** le loyer mensuel à 320,00 € pour le local commercial occupé par le Groupe AMB informatique, représenté par M. Maxime KOERCKEL.
- **De fixer** les charges mensuelles à 90,00 €

## **X) LOCATION DES TERRES COMMUNALES**

Le Maire rappelle la délibération du 11 mars 2013 fixant le prix de location des terres communales.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer pour l'année 2014 le prix de la location des terres communales, comme suit : (à raison de 2 €/l'are)*

EBERSOLD Robert/Marie-Jeanne 33, Route d'Osthoffen	Section 19 n° 40	4.00 ares	
	Section 19 n° 70	9.28 ares	
	Section 19 n°358	11.35 ares	
<b>TOTAL</b>		<b>24.63 ares</b>	<b>49,26 €</b>
OBRECHT Jean-Michel 24, Rue Principale	Section 19 n° 40	4.75 ares	9,50 €
	Section 19 n° 40	0.75 ares	1,50 €
<b>TOTAL</b>		<b>5,50 ares</b>	<b>11,00 €</b>
Mme MICHEL Mireille 51 rue du Laegert	Section 1 n°71/54	9,97 ares	<b>19,94 €</b>
M. JACOB Frédéric 55 rue du Laegert	Section 1 n°71/54	0,60 ares	<b>1,20€</b>
SCHOTT Anne 05, Rue Principale	Section 18 n°102 103 et 104	0.99 ares	<b>1,98 €</b>
JACOB Ernest 56, Impasse des Bleuets	Section 19 n° 40	1.28 ares	<b>2,56 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>85,94 €</b>

## **XI) TRAVAUX COUR DE L'ANCIENNE ECOLE**

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- *Décide de retenir la société SARL PINTO pour la réalisation des travaux de réfection de la cour de l'ancienne école.*
- *Décide de retenir l'échantillon de pavés de l'offre de base.*

## **XII) POURSUITE « TRAVAUX EGLISE »**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du passage de l'architecte Fabien Michel et présente l'offre d'honoraire pour la mission de maîtrise d'œuvre sur l'église protestante de Handschuheim.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- *Décide de se faire assister et retenir l'architecte Fabien Michel architecte, avec une révision de l'offre et ainsi affiner les honoraires.*
- *Décide de réunir ultérieurement la commission « travaux église »*

### **XIII) DIVERS**

#### **- Pesticides**

Monsieur le Maire et les conseillers municipaux se sont exprimés sur l'article « Rue 89 ». Le Maire rappelle que ce n'est pas de sa compétence de régler le traitement des cultures. Ce sont en effet, la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt), les services de la Chambre d'Agriculture, les services de la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles), qui en sont les garants.

Quant à l'article, il ne présente aucun nouvel éclairage de la situation, c'est un amalgame de plusieurs suppositions et insinuations, qui apportent essentiellement une image négative à Handschuheim.

Le Maire déplore cette situation.

#### **- Planning des séances du Conseil municipal**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les prochaines séances comme suit :*

Lundi 06 octobre
Lundi 10 novembre
Lundi 01 décembre
Lundi 02 Février
Lundi 13 avril

- **Monsieur le Maire informe** du passage du Rallye de France Alsace 2014 le dimanche 05 octobre 2014 sur la D 1004.

- **Monsieur Le Maire rappelle** le versement des subventions aux associations début septembre selon le tableau ci-dessous :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT SUBVENTION</b>
Dynamomes	50
Amicale SP	300
Conseil presbytéral Handschuheim	300
Chœur de l'Eglise Furdenheim	150
Croix Rouge	30
Ass Klen Paris	1000
FSE Collège Wernert	6 €enf / journée =250
Divers	420
<b>TOTAL</b>	<b>2500</b>

- **Monsieur le Maire informe** les conseillers municipaux, que dans le cadre des travaux du TSPO, des fouilles archéologiques se dérouleront du 01 septembre au 26 septembre 2014 et remet les documents d'information.

- **Monsieur Le Maire rend compte** de la finalisation des travaux de mise en conformité des marches de l'escalier de la mairie à effectuer :  
**Marches contrastées avec nez de marche antidérapants, bandes de vigilance, 1<sup>ère</sup> et dernière contremarche contrastées.**

*L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, après un dernier tour de table, M. le Maire lève la séance à 21h15, en remerciant les conseillers de leur participation active.*